audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU PAS DE CALAIS

Association Loi 1901
Siège social : 34, rue Michelet
62000 ARRAS

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre
SAS au capital de 50 000 €
333 812 345 RCS Nanterre

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU PAS DE CALAIS
Association Loi 1901
Siège social : 34, rue Michelet
62000 ARRAS

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Pas de Calais relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 17 décembre 2025

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

Coopérons dès l'École

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

ACTIF	31.08.2025 Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	307	307			Fonds propres (avant affectation)	413 460	413 423
Terrains	305		305	305	Report à nouveau	4 844 613	4 674 927
Constructions	222 839	206 623	16 216	17 521	Résultat de l'association	199 890	172 328
Matériels d'activités	3 225	3 225			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	28 064	23 578	4 486	5 163	Total	**5 457 963**	**5 260 678**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés	3 438	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	112 848	77 995
Total	**254 740**	**233 733**	**21 007**	**22 989**	Total	**116 286**	**77 995**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	7 251		7 251	2 918	Emprunts et dettes assimilées	2 000	61 613
Coopératives et usagers divers	443		443		Fournisseurs	15 675	8 174
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	33 751	29 573
Autres créances (dont erreurs débitrices)					Comptes courants OCCE	8 493	637
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)	18 965	6 780
Trésorerie	5 661 310		5 661 310	5 426 776	Produits constatés d'avance	36 878	7 233
Total	**5 669 004**		**5 669 004**	**5 429 694**	Total	**115 762**	**114 010**
TOTAL	**5 923 744**	**233 733**	**5 690 011**	**5 452 683**	**TOTAL**	**5 690 011**	**5 452 683**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 060 494	1 141 005
Ventes de produits	3 661 702	3 658 196
Prestations de service et animations	859 043	971 202
Subventions d'exploitation	1 058 936	1 077 785
Dons et Mécénat	3 518	
Contributions financières	818 993	770 577
Reprises sur dépréciations et provisions		1 079
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	590 581	1 215
Total	**8 053 266**	**7 621 059**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 846 795	1 941 291
Variation des stocks de fournitures à céder	-4 333	-192
Autres achats et charges externes	4 704 679	4 833 097
Aides financières	117 354	115 656
Impôts et taxes	4 881	5 109
Salaires	75 229	85 029
Cotisations sociales	26 351	34 566
Cotisations reversées	167 350	153 602
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	250 370	230 740
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	34 853	7 485
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	3 438	
Autres charges	744 552	176
Total	**7 971 517**	**7 406 559**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**81 749**	**214 499**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	134 338	98 252
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**134 338**	**98 252**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**134 338**	**98 252**
RESULTAT COURANT (I + II)	**216 087**	**312 751**
Produits exceptionnels		552 173
Charges exceptionnelles		681 578
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		**-129 405**
Impôts sur les bénéfices	16 197	11 018
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**199 890**	**172 328**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	368 258	371 965
Total	368 258	371 965
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	368 258	371 965
Total	368 258	371 965

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
AD OCCE DU PAS DE CALAIS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	**Exercice clos**	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	5 690 010,55 €	5 452 683,11 €	
Résultat de l'exercice :	199 889,96 €	172 327,75 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	995	1 017	
dont coopératives et foyers agrégés :	995	1 017	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0	
Nombre de coopérateurs :	121 169	123 449	
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	12 491	12 626	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	7	7	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	368 258 €	371 965 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. Les recettes et dépenses des coopératives agrégées sont en baisse de 1,6 % et le résultat agrégé reste excédentaire.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	199 889,96	dont	26 296,71	pour le siège départemental
		dont	173 593,25	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :		dont		pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 041	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	18 964,59	dont	18 964,59	pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 041	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Trésorerie :	5 661 309,53	dont	643 103,17	pour le siège départemental
		dont	5 018 206,36	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 043,42	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	250 370,01	dont	1 982,25	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	248 387,76	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			249,64	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	8 187 604,55	dont	536 647,51	pour le siège départemental
		dont	7 650 957,04	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 689,40	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	7 987 714,59	dont	510 350,80	pour le siège départemental
		dont	7 477 363,79	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 514,94	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			174,47	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	**3,0**	**3,0**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	892	1 017
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	90%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	995	1 017
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	11	30
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	995	1 017
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	35	40
Participants aux séances de formation (estimation)	130	150

Coopérons dès l'École

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	307	307			Fonds propres (avant affectation)	413 460	413 423
Terrains	305		305	305	Résultat du siege de l'association	26 297	37
Constructions	222 839	206 623	16 216	17 521	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 225	3 225			Total	**439 757**	**413 460**
Autres immobilisations corporelles	28 064	23 578	4 486	5 163	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	3 438	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	112 848	77 995
Total	**254 740**	**233 733**	**21 007**	**22 989**	Total	**116 286**	**77 995**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	7 251		7 251	2 918	Emprunts et dettes assimilées	2 000	61 613
Coopératives et usagers divers	443		443		Fournisseurs	15 675	8 174
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	33 751	29 573
Autres créances					Comptes courants OCCE	8 493	637
Charges constatées d'avance					Autres dettes	18 965	6 780
Trésorerie	643 103		643 103	579 558	Produits constatés d'avance	36 878	7 233
Total	**650 797**		**650 797**	**582 476**	Total	**115 762**	**114 010**
Total	**905 537**	**233 733**	**671 804**	**605 465**	**Total**	**671 804**	**605 465**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	230 494	223 633
Ventes de produits	7 710	9 258
Prestations de service et animations	38 140	37 044
Subventions d'exploitation	119 489	113 755
Dons et Mécénat	3 518	
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions		1 079
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 959	1 215
Total	**402 309**	**385 985**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	8 167	4 940
Variation des stocks de fournitures à céder	-4 333	-192
Autres achats et charges externes	58 706	64 198
Aides financières	117 354	115 656
Impôts et taxes	4 881	5 109
Salaires	75 229	85 029
Cotisations sociales	26 351	34 566
Cotisations reversées	167 477	153 594
Dotations aux amortissements	1 982	2 620
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	34 853	7 485
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	3 438	
Autres charges	50	176
Total	**494 153**	**473 181**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-91 844**	**-87 196**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	134 338	98 252
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**134 338**	**98 252**
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**134 338**	**98 252**
RESULTAT COURANT (I + II)	**42 494**	**11 056**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	16 197	11 018
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**26 297**	**37**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	24 750	24 750
Total	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	24 750	24 750
Total	24 750	24 750

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2025, qui dégage un excédent de 26 296.71 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux faits caractéristiques concernent la hausse des produits financiers tirés de la mutualisation et l'augmentation des subventions perçues par le Siège (Villes de Calais, de Lens et Rectorat) et reversées aux coopératives ainsi que la hausse des cotisations et aides versées à la Fédération Nationale.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Conformément à l'article 322-1 du Plan comptable Général relatif à la définition, l'amortissement et la dépréciation des actifs et à l'avis 2005 D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC, la méthode suivante a été retenue :

- Pour les biens mobiliers non décomposables, l'amortissement est pratiqué sur la durée d'usage sans rechercher la durée d'utilisation, conformément à la mesure de simplification applicable aux petites structures ;

- Pour les biens immobiliers, l'amortissement est pratiqué en utilisant la méthode prospective de ré-allocation des valeurs nettes comptables. Les constructions ont fait l'objet d'une décomposition entre structure et composants (cf. ci-dessous) avec des durées d'amortissement retenues à partir des durées réelles d'utilisation supposées de chaque composant :

Les locaux (34 rue Michelet à Arras) ont été évalués pour une valeur brute de 60 979,45 € lors de leur cession à l'association pour 1 € par la Fédération Nationale OCCE. Cette valeur brute a été répartie comme suit :

DENOMINATION	VALEUR BRUTE AVANT DECOMPOSITION	VALEUR APRES DECOMPOSITION PAR COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT DES COMPOSANTS
Total	**60.979,61 €**		
TERRAIN BATI		**304,90 €**	**N/A**
STRUCTURE MAISON		**45.917,65 €**	**50 ANS**
ETANCHEITE TOITURE		**7.622,45 €**	**10 ANS**
FACADE RAVALEMENT		**3.353,88 €**	**15 ANS**
STRUTURE GARAGE		**3.024.58 €**	**50 ANS**
PORTE GARAGE		**756.15 €**	**15 ANS**

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	307			307
Terrains	305			305
Constructions et agencements	222 839			222 839
Matériel d'activités	3 225			3 225
Agencements & aménagements divers	394			394
Matériel de transport	10 500			10 500
Matériel informatique	9 161			9 161
Mobilier de bureau	8 009			8 009
Total	**254 740**			**254 740**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	307			307
Constructions et agencements	5%	205 317	1 305		206 622
Matériel d'activités	33% à 20%	3 225			3 225
Agencements & amén. divers	10%	578			578
Matériel de transport	25%	10 500			10 500
Matériel informatique	33%	3 803	677		4 480
Mobilier de bureau	20%	8 020			8 020
	Total	**231 750**	**1 982**		**233 732**

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Documents OCCE divers à céder aux coopératives +Matériel cerfs-volants **7 251.11**

4. Coopératives et usagers divers :

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	443		443
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**443**		**443**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

Obligations	302 000.00
Dépôt à terme	79 000.00
Parts sociales Crédit Agricole et BPN	37 545.83
Banque Populaire siège	44 285.09
Banque Populaire régie	1 918.34
Crédit Agricole siège	14 311.48
Livret A siège	66 000.00
Livret CA	272.54
Intérêts courus à recevoir	97 769.89
Virement interne	(- 2 000.00)
	641 103.17

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association et de l'écart de réévaluation correspondant à la réévaluation ayant eu lieu lors de la rétrocession à notre association, par la Fédération Nationale, des locaux sis 34 rue Michelet à Arras (cf. ci-dessus).

2. Subvention d'investissement

Subvention d'investissement du Conseil Départemental du Pas de Calais pour la rénovation du siège départemental soit en valeur nette (Brut : 30 489.80 euros (amortis sur 10 ans) : **0.00** (totalement amortis au 31/08/2025)

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provision pour risque				
Travaux siège	30 000			**30 000**
Engagement de retraite du personnel (1)	77 995	4 853		82 848
Provisions pour charges	**107 995**	**4 853**		**112 848**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**137 995**	**4 853**		**112 848**

Dotations / reprises d'exploitation	4 853
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**4 853**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés :

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Dons Mayotte		3 438		3 438
Total		**3 438**		**3 438**

5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Virement interne			2 000			
Découverts bancaires						
Total			**2 000**			

6. Fournisseurs

Dettes Fournisseurs	**15 675.00**

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	5 420.71
Urssaf	2 486.84
Retraite complémentaire	1 416.94
Prévoyance	132.80
Charges sur congés payés	1 982.59
Prélèvement à la source	246.00
Uniformation	889.01
Impôt sur les produits financiers	21 176.20
	33 751.09

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération nationale OCCE	**8 492.64**

8. Autres dettes

ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE	16 844,40
SEGPAS AVESNES LE CONTE	606,60
Dons pour les coops sinistrées à reverser	1 513.59
TOTAL	**18 964,59**

9. Produits constatés d'avance

Produits financiers Obligations à reporter (2027-02)	16 878.00
Subvention Mairie de Calais pour les coopératives de la ville	20 000.00
	36 878.00

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	121 169	123 438
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,62 €	0,59 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**230 221,10**	**223 422,78**
Cotisations versées à la Fédération	155 096,32	150 594,36
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**155 096,32**	**150 594,36**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	92 738,62	93 755,00
Subvention du Conseil départemental 62	7 500,00	-
Subventions ministères projets coopératives	19 250,00	20 000,00
Autres subventions		
Total	**119 488,62**	**113 755,00**
Dont versées aux coopératives	111 988,62	113 755,00

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	Néant

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	5 365.35
Subventions reversées aux coops	111 988.62
	117 353.97

5. Autres produits

Fermetures définitives coopératives	1 994.15
Avantage en nature	945.00
Produit divers de gestion courante	20.00
	2 959.15

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

3. Contributions volontaires en nature

a) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Nord :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la **BPN** (convention du 03/02/1999). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	376	377
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 977 837,86	1 854 030.18
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant frais)	72 124	39 341.52
Montant des impôts dus par l'AD	8 696	3 042.75
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**63 428**	**36 298.77**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Crédit Agricole :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le **Crédit Agricole** :

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	607	614
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 087 680,84	3 048 997.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant frais)	62 214	58 910.33
Montant des frais de gestion (refacturés aux coopératives) Montant des impôts dus par l'AD	7 284.00 7 501.00	7 368.00 7 975.65
Montant des intérêts acquis nets après impôts et frais	**47 429**	**43 566.68**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%